

## Enfant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_ Filles / Garçon

## Coordonnées des responsables légaux

Père / Mère / Autre (Préciser) : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____ _____ Téléphone : _____ eMail : _____@_____	Père / Mère / Autre (Préciser) : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____ _____ Téléphone : _____ eMail : _____@_____
--	--

Caisse de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 Adresse de la caisse : \_\_\_\_\_

Séjour « Belle Île en mer » : 12-14 ans - Du samedi 10 au samedi 24 juillet
<input type="checkbox"/> Tarif : 940 €

Séjour Ados « De Noirmoutier à l'île d'Yeu » : 14-17 ans – Du samedi 10 au samedi 24 juillet
<input type="checkbox"/> Tarif : 940 €

Séjour « Assonval juillet » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans					
Semaine du jeudi 8 au samedi 17 Juillet		Semaine du samedi 17 au 24 Juillet		Semaine du samedi 24 au 31 Juillet	
<input type="checkbox"/> 6/12 ans 400€	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 450 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 345 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 345 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 395 €
Cocher la ou les cases correspondantes aux semaines souhaitées					

Séjour « Assonval août » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans			
Semaine du samedi 07 au 14 Août		Semaine du samedi 14 au 21 Août	
<input type="checkbox"/> 6/12 ans 345 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 345 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 395 €
Cocher la ou les cases correspondantes aux semaines souhaitées			

Règlement	Signature
Pour cette inscription d'un montant total de _____ €, Je joins, un acompte de 150 € par enfant + 10 € de cotisation annuelle soit _____ € <input type="checkbox"/> Par chèque <input type="checkbox"/> En espèces (à déposer à la permanence)	

## DÉMARCHES À SUIVRE

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée de l'acompte

### Etape n°1 :

1. Remplir le bulletin d'inscription ci-dessus. **Un seul bulletin d'inscription par enfant.** (Vous pouvez télécharger d'autres bulletins sur [www.association-visage.com](http://www.association-visage.com))
2. Joindre un acompte de 150 € + 10 € de cotisation par an et par famille
3. Renvoyer le tout par courrier à « Association VISAGE – BP 2051 – 59702 Marcq-en-Barœul Cedex », ou le déposer à l'annexe de la salle Bourvil - 133 rue des Tisserands - 59700 Marcq-En-Barœul (Voir les conditions de la permanence sur le site).

### Etape n°2 :

Dès réception de votre bulletin d'inscription, nous vous transmettrons un accusé de réception, puis un dossier d'inscription.

Attention, pour des raisons logistiques, l'inscription ne sera définitivement prise en compte que lorsque le dossier **COMPLET** sera remis à l'association, **au plus tard à la date limite indiquée** dans le dossier d'inscription.

## Règles de fonctionnement

- L'association se réserve le droit d'annuler un séjour.
- L'adhésion à l'association est de **10 € par an et par famille**. Cette adhésion annuelle reste acquise à l'association en cas d'annulation de l'inscription.
- **Annulation** : une somme de 50 € (correspondant aux frais de dossier) sera retenue en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif. Si celle-ci intervient dans le mois précédant le départ, c'est l'acompte de 150 € qui sera retenu (Hors séjour Assonval). Tout séjour commencé est dû.
- **Aide aux vacances** : les participations des municipalités, comités d'entreprise, CAF, etc... sont déductibles des prix indiqués. Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de paiement échelonné.
- **Activités** : si une des activités présentées dans cette plaquette ne peut être réalisée, elle sera remplacée par une autre.

## Habilitations

Tous nos séjours font l'objet d'une déclaration auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les locaux que nous utilisons sont agréés par ces mêmes services et sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité. Les activités sportives réglementées s'effectuent dans le cadre de clubs sportifs ou associations dont les moniteurs sont titulaires d'un brevet d'état.

NB : Afin d'assurer une bonne gestion administrative, merci de **respecter les délais**, les heures de permanence et les conditions d'inscription. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.